

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente
Titre : **Indexation des subventions culturelles aux coûts de la vie ?**
Initiant-e(-s) : Isabelle BONILLO

Les subventions culturelles de la Ville de Lausanne doivent être alignées sur l'augmentation des coûts de la vie et donc bénéficier de la même indexation que les salaires des employés communaux du 1er septembre 2022 (+2,87%)

L'urgence est demandée en raison de l'imminence du vote du prochain budget.

Une importante inflation est annoncée dans les prochains mois.

Dans ce contexte, la Municipalité de Lausanne a indexé les salaires des employés communaux de la ville de Lausanne au coût de la vie pour faire face à cette inflation (+2,87% dès le 1^{er} septembre 2022).

Néanmoins, le personnel de la Ville n'est pas le seul corps salarié dépendant des finances publiques.

Une récente étude mandatée par la CDAC (Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles) démontrait au début de l'été que le secteur culturel est le 3^e secteur le plus précaire en Suisse. (Même si la plus importante part de la solution à cette précarité ne peut évidemment se trouver au niveau communal au vu de ses finances, mais bien au niveau cantonal).

Les associations et fondations opérant dans les domaines culturel, sportif et social sont nombreuses à dépendre de subventions pour payer les salaires de leurs employés et employés.

Si certaines peuvent fonctionner de manière entièrement bénévole (et bravo à celles et ceux qui travaillent pour elles), d'autres ont des charges de travail ou des besoins de compétences nécessitant l'engagement de professionnel.e.s.

Dans ces domaines, les collectivités publiques ont la chance de pouvoir compter sur des associations et fondations à qui il délègue des tâches de service public contre des subventions. La commune de Lausanne finance tout ou une partie des salaires au sein de telles structures. La hauteur des subsides de la Ville de Lausanne influe ainsi directement sur le salaire des employé.e.s de ces associations et fondations.

Ajoutons ici aussi que les charges générales de ces associations (loyers, locations, charges, fluides) risquent fortement d'augmenter ces prochains temps. Et d'autant plus qu'elles comportent parfois des lieux qui reçoivent du public.

Conseil communal de Lausanne

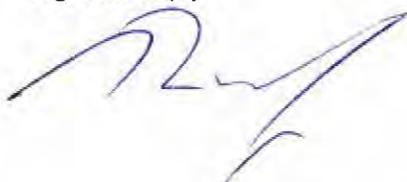
Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1) -La Municipalité a-t-elle étudié la possibilité d'indexer également à 2,87% une partie des subventions aux associations et fondations qui servent à payer des salaires de la même manière qu'elle l'a fait pour ses propres employées ? (L'Union syndical suisse parle d'un Indexation nécessaire à 4 ou 5% pour contrebalancer la situation actuelle et prochaine).

2) -Pense-t-elle entrer en matière si des associations se retrouvent en difficulté face à des augmentations de charges et demandent des augmentations de lignes budgétaires, comme cela fut le cas au moment de la crise du Covid?

Lausanne, le 4 octobre 2022

Signataire(s) :



(transmissa meinherr)

BONILLO Isabelle



DE VARGAS Samuel



Sima DAKHUS



Pierre Comcième



OLIVIA FATHY

